



Sepx Info - Mai 2021- numéro 26

Le mot de la Maire

Dans l'attente de l'autorisation d'utiliser totalement et librement l'espace public pour pouvoir, en plus du plaisir de se retrouver, échanger sur ces multiples sujets, nous vous proposons un Sepx info particulièrement riche pour ce 26^{ème} numéro.

Mi-avril, le conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion ; ces derniers restant excédentaires pour l'année 2020. Les élus ont ensuite voté à l'unanimité le budget 2021 équilibré dans ses deux sections, fonctionnement et investissement, cette année encore sans augmentation des impôts locaux.

Nous avons, entre autres, décidé d'équiper la commune d'un véhicule utilitaire d'occasion et d'une remorque, ce qui facilitera le travail de l'agent technique qui, jusqu'à présent, utilisait gracieusement sa voiture personnelle : déplacement dans les différents quartiers, vers les déchetteries ainsi que chez certains fournisseurs. Le matériel informatique du poste de secrétariat sera remplacé et équipé des dernières versions des logiciels spécifiques utilisés.

Ces investissements bénéficieront d'une aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 20 %.

Comme vous le savez, nous sommes appelés aux urnes en juin. Certaine de votre civisme, notamment par l'exercice du droit de vote, je compte sur votre mobilisation pour la prochaine « double » échéance électorale, à savoir l'élection des conseillers régionaux et l'élection des conseillers départementaux (généraux). L'importance des actions du Département et de la Région dans la vie quotidienne des citoyens et des communes n'est plus à prouver, chaque collectivité dans son domaine de compétence : en particulier le développement économique, l'aménagement durable du territoire et les transports pour la Région ; l'action sanitaire et sociale, la gestion des routes, l'enseignement, la culture, la sécurité incendie entre autres pour le Département.

Sepxaises, Sepxois, prenez soin de vous, au plaisir de se revoir très vite et l'espoir d'une réglementation plus favorable en matière de possibles rassemblements festifs, culturels ou sportifs que nous ne manquerons pas de vous communiquer.

Bonne lecture et à bientôt

LES TRAVAUX SUR NOTRE COMMUNE

Maison des associations



Le chantier de la maison des associations touche à sa fin : une pré-réception avec réserves a été faite début avril.



Quelques aménagements intérieurs et l'aménagement des accès extérieurs restent à finaliser d'ici l'été.

La mairie espère vivement mettre à disposition cette nouvelle salle dès la rentrée, dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur à cette période.

Voirie communale

Cette année encore, la programmation de la réfection de nos chemins communaux est nécessaire : chemins de la Cabane, du Pétouin (avec Proupiary), de la mairie et de Haugalon (avec Castillon) ainsi que le chemin d'accès à la maison des associations. Ces travaux sont prévus à l'automne et ils seront assurés par le service voirie de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat dans le cadre du programme subventionné par le Conseil Départemental appelé « pool routier ».

Par ailleurs, certaines voies communales seront également concernées par du « point-à-temps », technique qui répare la chaussée ponctuellement par la pose d'enrobé là où elle a subi des dégradations ou pour combler des nids de poule.

Enfin, l'équipe municipale a été sollicitée par des Sepxois pour envisager la pose de panneaux : d'une part une limitation de vitesse à 30 km/h (chemin du cap Labatut et route de la Laborie) et d'autre part un sens unique rue de la Fontaine. Ces demandes sont en cours d'étude.

Installation de la fibre optique

A échéance de moins de deux ans, les habitants de Sepx pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un accès à internet à haut-débit grâce au déploiement de la fibre optique. La mairie a rencontré en mars un représentant de la société (Byon) en charge des travaux de mise en place du réseau de la fibre sur notre commune : la liste des points à desservir est d'ores et déjà établie (habitations et bâtiments communaux).

Projet d'implantation d'un pylône de radiotéléphonie au Cap de Labo

Une déclaration préalable de travaux relative à l'implantation d'un relai de radiotéléphonie a été déposée en mairie le 18 mars 2021 par la société HIVORY. Madame la Maire a signé un arrêté d'opposition à cette déclaration en date du 13 avril 2021. Plusieurs raisons motivent ce refus :

- Conformément à l'arrêté du 12 octobre 2016 du code des postes et des communications électroniques, un mois avant le dépôt de la déclaration préalable, la mairie aurait dû recevoir un dossier d'information. La mairie atteste n'avoir reçu aucun dossier.
- Compte tenu de l'emprise au sol de l'infrastructure, le dossier nécessite une demande de permis de construire et non une déclaration préalable de travaux.
- L'infrastructure ne pouvant être desservie par le réseau électrique par simple branchement, les modalités techniques et financières du raccordement électrique nécessitent d'être précisées.
- La construction porte atteinte aux lieux avoisinants, au paysage naturel et en particulier à la découverte du clocher de l'Eglise de Sepx inscrit monument historique.

Madame La Maire exprime toute sa gratitude pour leur soutien dans cette décision à Madame La Sous-Préfète, à Madame l'Architecte des Bâtiments de France, aux responsables des différents services départementaux concernés (CIDAP, ATD), au service instructeur du Pays Comminges, aux nombreux élus du territoire, du Département et de la Région, sans oublier l'aide et l'action du collectif local « 4G SEPX ».

Pour toute information complémentaire sur ce dossier, n'hésitez pas à interroger vos élus ou à vous rendre en mairie.

L'ARCEP¹ souligne que, dans une étape intermédiaire avant la migration générale vers la fibre optique pour la connectivité fixe à internet, les collectivités peuvent s'appuyer sur des technologies complémentaires, afin de faire progresser rapidement les débits et les services disponibles : c'est le cas de la 4G fixe.

LE COIN DES PETITES INFO

- Compte-tenu de la vacance du poste de secrétaire de mairie suite au départ d'Isabelle Ferran, afin de faciliter la formation d'un nouvel agent et d'effectuer au mieux les nombreuses tâches administratives, **le secrétariat peut être ponctuellement fermé**. Un minimum d'une demi-journée d'ouverture par semaine est maintenu : **nous vous remercions de votre compréhension**.
- Le point de vente Antargaz tenu par Mme Thérèse COUROULEAU est définitivement fermé. Un point de vente Butagaz a été mis en place par Mme Martine CASTIES à son domicile (Proupiary) pour maintenir ce service de proximité.
- Nous avons désespérément constaté la « **disparition** » du **miroir d'aide à la circulation** de la route de Latoue : ce dernier a été remplacé.
- Le **dépôt d'ordures** ménagères au **niveau des colonnes de tri** sélectif situées derrière la mairie est observé de manière récurrente nous rappelons qu'il est **interdit** et déplorons ce manque de civisme.
- Terrain de foot : un fauchage annuel est réalisé ; les autres sites régulièrement tondus et entretenus restent accessibles pour les loisirs de chacun.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Occitanie nous rappelle que notre commune est « colonisée » par **le moustique tigre** : les bons gestes à adopter sont rappelés sur le flyer joint.
- Retour des tondeuses, bétonnières, tronçonneuses...un petit rappel sur les horaires : Lundi au vendredi : 8h30-12h/14h30-19h30 ; Samedi : 9h-12h/15h-19h ; Dimanche et jours fériés : 10h-12h/16h-18h.

¹ Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Dans ce contexte, un accès à internet haut-débit peut être envisageable par les Sepxois dont le domicile se trouve dans la zone de couverture 4G fixe de l'antenne implantée à Latoue. Pour vérifier l'éligibilité de son domicile, l'un des fournisseurs suivants peut être contacté :

- Alsatis 09 70 247 247 ou sur alsatis.com
- Nordnet 3420 ou sur nordnet.com
- Ozone 09 73 01 10 00 ou sur ozone.net

Par ailleurs, les services de l'association Comminges Haut Débit, opérateur internet à haut débit, sont également disponibles sur notre commune : renseignements sur www.commingeshautdebit.net.



DU COTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT (3CGS)

La campagne épareuse a commencé sur nos routes

Le passage des équipes techniques a débuté le 3 mai 2021 pour un premier passage : l'objectif est de nettoyer les parties enherbées plates en bordures des voies (banquettes) et à dégager la visibilité au niveau des sorties et des virages dangereux.

Un second passage aura lieu à partir de juillet jusqu'à fin novembre : il consistera à nettoyer les banquettes, fossés et montées de talus sur toutes les voies goudronnées et non goudronnées qui mènent à une habitation ou qui servent de traverses entre deux voies.

Impôts fonciers intercommunaux

Le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) passera de 5.97 % à 7.37 %, celui de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) de 6.52 % à 7.92 % ; la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sera de 30.25 %.

Ces ressources fiscales sont nécessaires à l'équilibre du budget principal de la communauté des communes et à l'harmonisation des services proposés sur l'ensemble de notre territoire. Elles permettent le fonctionnement des différents pôles (Aspet, Mane, St Martory) et la prise en charge des différentes compétences de la 3CGS comme par exemple les services « Enfance Jeunesse » (compétence récemment acquise). Elles sont indissociables du financement du restant à charge sur les investissements tels que : la zone d'activité de Saint Martory/Montsaunes, l'acquisition de matériel mais également la création prochaine d'une indispensable maison de santé à Aspet.

L'ensemble des élus souhaite véritablement répondre aux besoins prioritaires des administrés et rendre un service de proximité, plus particulièrement (évidemment) en matière de santé, d'éducation ou d'économie.

Organisation de la collecte des ordures ménagères : du changement en vue

Une réflexion est en cours pour optimiser la collecte des ordures ménagères : différents scénarios sont étudiés y compris l'adoption d'un système incitatif.

La Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) due pour le traitement des OM et tout-venant s'élève aujourd'hui à 12 €/t pour atteindre 60 €/t en 2025.

Afin de réduire le volume et ainsi maîtriser le coût sur notre territoire, la 3CGS qui traite environ 4 500 tonnes d'ordures ménagères pour 18 000 habitants, étudie différents scénarios de collecte et de traitement des ordures ménagères (containerisation regroupée, composteur...). Tout ceci sera fait dans le respect des règles d'enlèvement des ordures ménagères (conditionnement, travail des agents ...) dictés par la loi de la transition énergétique et dans la perspective d'adopter d'un système de taxation incitatif.

Zone d'activités de Montsaunès Saint Martory

Les travaux d'aménagement de la zone d'activité sont en cours pour une durée d'environ 10 mois. A ce jour, 10 lots (sur 20) sont d'ores et déjà réservés par des entreprises et le service du développement économique de la 3CGS communique largement pour inciter à la création de projets sur notre territoire.

Taxe foncière communale sur les propriétés bâties



Suite à la suppression programmée de la Taxe d'Habitation, et afin que les communes ne subissent pas de perte de fiscalité, une compensation est prévue par la redistribution de la part de Taxe Foncière due au département. Ce qui fera apparaître sur les feuilles d'imposition des contribuables des taux et des montants intermédiaires sans rapport avec ceux des années précédentes. Pour Sepx, le taux affiché sera de 29,5% (taux départemental : 21.90% + taux communal non augmenté 7.60%).

DANS NOS ECOLES

Les effectifs prévisionnels de notre RPI pour la rentrée prochaine sont stables.

Par ailleurs, une réflexion est engagée par les communes du RPI pour améliorer la cantine scolaire : le service assuré par le prestataire actuel sera stoppé dès la fin de l'année scolaire. Le projet tend à aller vers des repas préparés localement et livrés chauds quotidiennement à nos enfants.

Dans le cadre du plan de relance de l'état, une dotation spécifique « continuité pédagogique » a été mise en place pour financer à hauteur de 70% l'équipement des écoles d'un socle numérique : les communes du RPI ont déposé une demande de financement qui devrait permettre de renouveler le tableau blanc interactif de St Médard et d'acquérir un vidéoprojecteur interactif, des tablettes, des casques ainsi que des ordinateurs pour équiper les classes et la direction.

UN PEU DE DOUCEUR...

- Sur les parterres fleuris devant l'église, la mairie et dans les jardinières place de la bascule, les couleurs chaudes d'été ont remplacé les douces de l'automne pour le plus grand bonheur de tous : un immense **merci** aux jardiniers bénévoles.
- La brasserie **La Commingeoise** réouvrira ses portes **le 19 juin** : au programme, concert et convivialité !

NOS JOIES ET NOS PEINES

Nous accueillons avec joie de nouveaux Sepxoises et Sepxois :

- Marlène MOUGICA au 157 rue du Bourg
- Eric et Sandrine BASSOULET et leurs 4 enfants au 170 rue de la Fontaine
- Olivier PARENT et Sandrine au 25 Le pré Commun
- Benjamin CAZAUX et Emmanuelle AMILAT au 244 chemin de Vignolles
- Sébastien BOYER au 104 route de Latoue

Nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à chacun d'eux.

Nous nous réjouissons de la naissance de Léo le 28 janvier 2021 dans le foyer de Laurent LANOUX et Caroline VILANOU. Nous accueillons également avec plaisir Swann né le 16 août 2020, fils de Céline MOGGIO et Grégory FERLIN. Nous présentons nos sincères félicitations aux heureux parents.

Nous adressons tous nos vœux de bonheur à Catherine FAURIE et Alain LAUDE qui se sont dit « oui » devant Madame La Maire à Sepx le 27 mars 2021.

Nous regrettons vivement la disparition de Jean-Louis ARGELES en avril 2021 : nous adressons nos sincères condoléances à toute sa famille, en particulier à son frère Maurice et sa sœur Alice.

LE RETOUR AUX URNES EN JUIN

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Ces scrutins se tiendront dans le plus grand respect des règles sanitaires en vigueur :

- Deux bureaux de vote distincts seront mis en place à la salle de la mairie.
- Les membres des bureaux de vote seront vaccinés ou présenteront un test RT-PCR, antigénique ou autotest négatif de moins de 48h.
- Le port du masque sera obligatoire tout comme le maintien de la distanciation sociale.
- Il vous est recommandé de venir avec votre propre stylo.

Donner procuration de vote.

Par dérogation chaque mandataire peut disposer de **2** procurations (y compris lorsqu'elles sont établies en France) pour ces prochaines élections. Cette augmentation temporaire du nombre de procurations autorisées est liée à l'état sanitaire pendant l'épidémie COVID-19.

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire, il a 3 possibilités pour le faire :

- Utiliser le téléservice (www.maprocuration.gouv.fr), puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne.
- Imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet.
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.